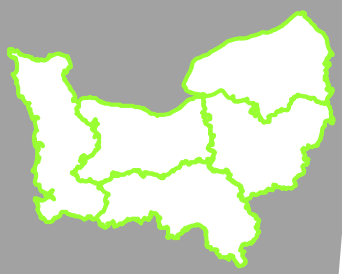

Observatoire des déchets de Normandie

Les déchets dangereux en Normandie - Bilan 2017

L'Observatoire des déchets de Normandie a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le territoire normand.

Soutenu par la Région et l'ADEME de Normandie, sa mission prioritaire est de mutualiser les connaissances sur la gestion des déchets et d'identifier les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement qu'elles soient publiques ou privées.

Plus d'informations :

BIOMASSE NORMANDIE

18 rue d'Armor
14000 CAEN
Tél. : 02 31 34 24 88
info@biomasse-normandie.org
www.biomasse-normandie.org

Partenaires techniques et/ou financiers :

706 900 tonnes

212 kg/hab.INSEE

51 %

Hors VHU et DEEE

Une légère diminution de la production à relativiser

La production de déchets dangereux est estimée à **environ 706 900 tonnes en 2017, soit 212 kg/hab.INSEE** (197 kg/hab.DGF[1]) sur le périmètre du PRPGD[2] normand.

Les activités industrielles et les gros producteurs ont généré 72 % de ce flux. Le flux diffus théorique est quant à lui estimé à 88 500 tonnes (13 %).

Le tonnage global de déchets dangereux collectés a **diminué de près de 2 % entre 2016 et 2017**. Rappelons toutefois que deux installations avaient mis à l'arrêt leur station d'épuration interne en 2015, nécessitant alors un traitement externe d'eaux de lavage et liqueurs mères. La remise en service de leurs équipements a conduit à une diminution substantielle de leurs quantités de déchets liquides (- 77 000 tonnes d'autres déchets liquides entre 2015 et 2017, soit - 73 %). Les évolutions de deux autres flux sont également notables :

- des « autres déchets » solides en progression (+ 23 %), notamment par une plus forte exportation de résidus de broyage dangereux, et par un changement de molécule par un établissement ayant notamment généré un volume important de déchets organiques,
- des terres polluées (- 46 %), dont l'évolution est toujours intimement liée à la nature des chantiers engagés, mais également sur 2017 par la sortie de statut de déchets dangereux des terres dépolluées par Ikos Sol Meix.

Production de déchets dangereux en 2017

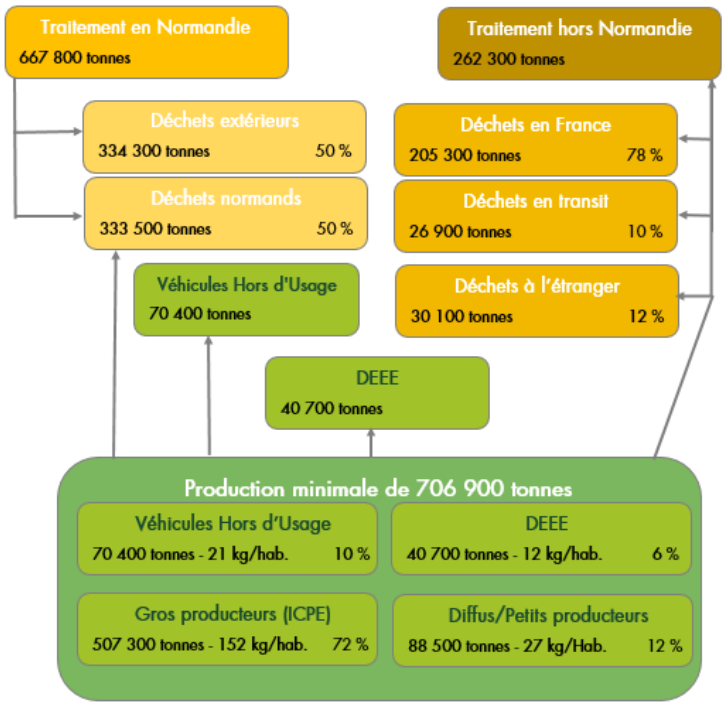

La production des gros producteurs (ICPE)

Les ICPE[3] produisant plus de 2 t/an de déchets dangereux déclarent au Registre des Émissions Polluantes la nature de leurs flux et les quantités correspondantes. Leur production s'élève à **507 300 tonnes** (584 établissements) et se concentre à 41 % sur les activités du déchet-dépollution, et à 35 % sur le secteur de la chimie-pharmacie. Si la production de 2 des plus gros producteurs a nettement diminué, le volume de déchets des autres établissements tend à augmenter depuis 2015.

Production des établissements selon leur tranche de production

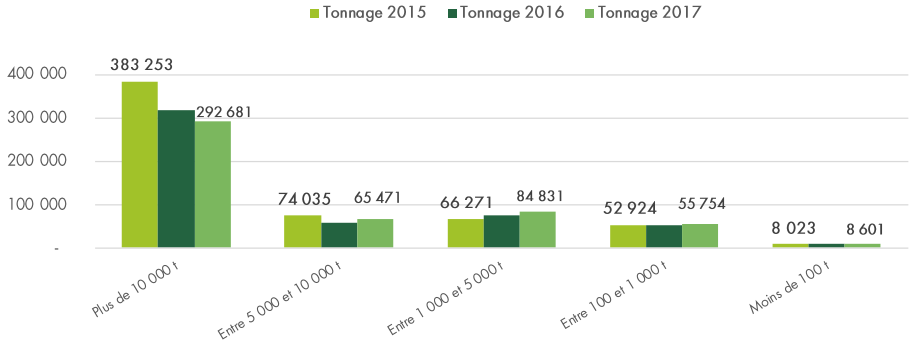

Production de déchets par département

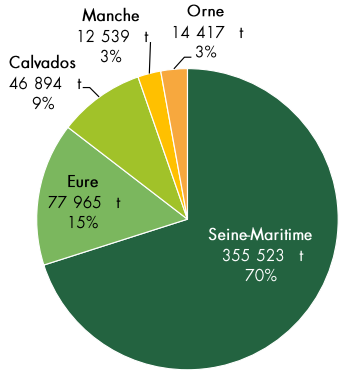

Les déchets des gros producteurs sont majoritairement produits en Seine Maritime (70 %).

Les installations de traitement

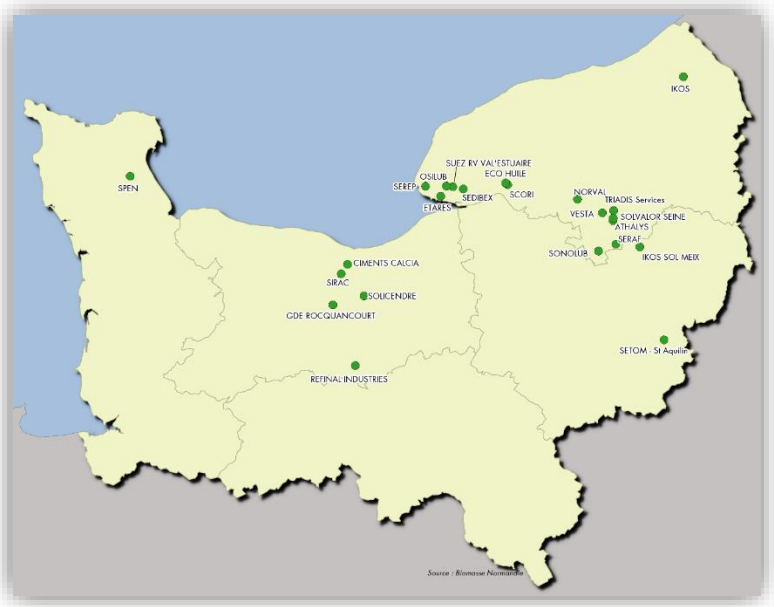

En 2017, le territoire normand comptait **23 entreprises spécialisées dans le traitement de déchets dangereux** (hors centres VHU[4] et unités de démantèlement des DEEE[5]).

La moitié des déchets gérés provenait de la région (50 %) ; les régions limitrophes ont constitué 27 % des apports.

Globalement, les déchets dangereux normands ont suivi une filière de valorisation à près de 51 %. Le stockage et l'incinération concernent quant à eux 37 % des flux.

Soulignons que 87 % des flux normands mis à l'enfouissement sont gérés sur la Normandie.

Face aux fins d'exploitation des deux installations de stockage de déchets dangereux normands de SERAF et SOLICENDRE, le maintien des filières de stockage en Normandie reste un enjeu majeur, comme précisé dans le PRPGD.

Filières de traitement des déchets dangereux
(Hors VHU et DEEE)

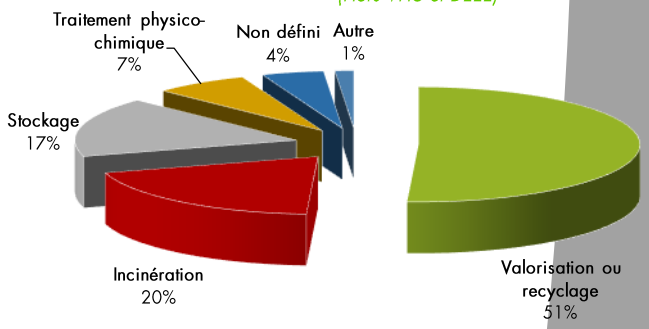

[1] Population DGF : population communale totale publiée par l'INSEE + nombre de résidences secondaires + nombre de places de camping.
[2] PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.
[3] ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
[4] VHU : Véhicule Hors d'Usage
[5] DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique